



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024- 39

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

10 JUL 2024

ID : 062-216209080-20240704-39\_2024-DE

Berger  
Levrault

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 04 juillet 2024 à 19 heures,

Date de convocation : 24 juin 2024

Date d'affichage : 24 juin 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Jean-Pierre FLOUR, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Catherine VANDEKHERKOVE donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Michel QUANDALLE donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Jean-Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

Délibération portant sur la modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2023

Considérant la création de poste d'adjoint administratif pour la gestion du service des cartes nationales d'identité, des passeports et des certifications des cartes nationales d'identité,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi(s) d'adjoint administratif, à temps non-complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 19 voix pour ; 0 contre et 0 abstention ; décide :**

- d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 04 juillet 2024 :

FILIERE :	ADMINISTRATIF
CADRE D'EMPLOI :	TITULAIRE et/ou CONTRACTUEL
GRADE :	ADJOINT ADMINISTRATIF

Ancien effectif	1 poste (35/35 <sup>ème</sup> )
Nouvel effectif	2 postes (35/35 <sup>ème</sup> et 30/35 <sup>ème</sup> )

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Fait et délibéré  
A La Capelle-Lès-Boulogne,  
Le 04 juillet 2024

Le Maire,  
Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

10 JUIL. 2024

